



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2023

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le 18 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

Secrétaire de séance : Jamila KAOUES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 07 décembre 2022.

N°	Libellé	Rapporteur
01	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
02	Finances – Rapport sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons, des Lotissements du Colombier et Sellier	La Maire
03	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur	La Maire
04	Finances – Versement d'une avance de trésorerie par la Ville à la Régie pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement collectif et modalités de remboursement	La Maire
05	Finances – Versement d'une avance de trésorerie par la Ville à la Caisse des écoles et modalités de remboursement	La Maire
06	Direction générale – Autorisation de signature – Contrat de Ville centre 2022 -2026 entre le département du Cher et la Ville de Vierzon	La Maire
07	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Rapport des orientations budgétaires 2023 du budget de l'eau potable	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
08	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif – Rapport des orientations budgétaires 2023 du budget de l'assainissement	Jill GAUCHER
09	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Fixation du prix de l'eau à partir de 2023	Jill GAUCHER
10	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Fixation du montant de la redevance assainissement à partir de 2023	Jill GAUCHER
11	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Fixation des frais et des pénalités pour l'année 2023	Jill GAUCHER
12	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Fixation des frais et des pénalités pour l'année 2023	Jill GAUCHER
13	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Demande de modifications de prescriptions de l'arrêté préfectoral 2013-1-1579 du 13/12/2013 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de St Lazare et du Bois Blanc et autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par le réseau public.	Jill GAUCHER
14	Foncier – Lotissement du Colombier – Cession à Monsieur et Madame BENSALÉM des parcelles AE 276 et 293 (Lot n°2 – 13 rue Roland Champenier)	Franck MICHOUX
15	Foncier – Cession à Monsieur Stéphane LEDANOIS d'un terrain rue des Établissements Merlin – Parcelle BV 379p	Franck MICHOUX
16	Foncier – Cession à Monsieur Éddie RINGENBACH d'un terrain avenue du 8 mai 1945 – Parcelle BV 379p	Franck MICHOUX
17	Direction générale – Opération « aide à la scolarité pour l'année 2023 »	Toufik DRIF
18	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la Ville pour l'année 2023 et approbation de la convention	Solange MION
19	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
20	Ressources Humaines – Conditions d'utilisation d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile – Année 2023	Solange MION
21	Sports – Attribution de subventions de fonctionnement 2023 aux associations sportives percevant une subvention supérieure à 23 000 €	Wendelin KIM

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 07 DÉCEMBRE 2022.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : *M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

4 voix Pour par mandat : *Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL23/01 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

Vu la délibération n°22/126 en date du 3 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC22/92 – Réavie - Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès la Banque Postale pour financer des besoins de trésorerie du budget de l'eau potable,
- DEC22/93 – Réavie - Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès la Banque Postale pour financer des besoins de trésorerie du budget de l'assainissement collectif,
- DEC22/94 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL Rénovation thermique des équipements scolaires – École élémentaire du Colombier et bâtiment périscolaire,
- DEC22/95 – Direction Générale – Signature d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux»,
- DEC22/96 – Demande de subvention – DSIL Rénovation thermique des équipements scolaires – École élémentaire Charot – 1ère tranche,
- Direction Générale – Signature de convention d'occupation précaire du local situé 2, rue du Putet à Vierzon dans le cadre la permanence de Gestion Urbaine de Proximité du NPNRU dans le quartier Gustave Flourens,
- DEC22/98 – Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer des besoin de trésorerie du budget principal de la Ville,

- DEC22/99 – Finances - Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables ou créances éteintes) et reprise de provisions constatées,
- DEC22/100 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL Rénovation thermique des équipements sportifs – Gymnase Fernand Léger,
- DEC22/101 – Direction Générale – Demande de subvention – Agence Nationale du Sport (crédits régionaux) - Rénovation thermique des équipements sportifs – Gymnase Fernand Léger,
- DEC22/102 – BRU – Politique de la ville – Renouvellement Adhésion à l'association Alliance Villes Emploi,
- DEC22/103 – Direction Générale – Signature de convention de partenariat avec le Centre Social AJCV dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,

et la liste des marchés.

DEL23/02 – FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE LA FOIRE ET SALONS, DES LOTISSEMENTS DU COLOMBIER ET SELLIER

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons, des lotissements du Colombier et Sellier,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

3 voix contre : M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/03 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur la créance représentant un montant de 701,20 € HT soit 841,44 € TTC,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes à l'article 6541.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/04 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA RÉGIE POUR LES BUDGETS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie de 300.000,00 € au budget de l'eau et de 300.000,00 € au budget de l'assainissement collectif,
- de verser ces avances de trésorerie au fur et à mesure des besoins de fonctionnement de la régie de l'eau et de l'assainissement,
- de recouvrer le montant de ces avances avant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : *Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL23/05 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120.000,00 € pour l'année 2023,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'État à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : *M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

4 voix Pour par mandat : *Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL23/06 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE VILLE CENTRE 2022-2026 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CHER ET LA VILLE DE VIERZON

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire à signer le contrat Ville centre avec le Département.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/07 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU BUDGET DE L'EAU POTABLE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 du budget du service de l'eau potable,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

3 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

5 voix contre : Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/08 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 du budget du service de l'assainissement collectif des eaux usées,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

3 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

5 voix contre : Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/09 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DU PRIX DE L'EAU À PARTIR DE 2023

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération 21/199 du 16 décembre 2021,
- de fixer la part communale du prix de l'eau pour l'année 2023 à 1,53 € HT/m³,
- de fixer à 0,06 € HT/m³ la redevance « préservation de la ressource »,
- de fixer à 52,00 € HT le droit d'accès au service de l'eau potable,

- de fixer le tarif des abonnements annuels en tenant compte du diamètre du compteur comme suit :

- abonnement pour un compteur de diamètre 15 mm : 37,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 20 mm : 40,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 30 mm : 54,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 40 mm : 73,50 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 50 mm : 122,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 65 mm : 190,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 80 mm : 350,00 € HT,
- abonnement pour un compteur de diamètre 100 mm : 577,00 € HT,

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

3 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

8 voix contre : Mme KAOUES, M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

1 voix contre par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/10 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT À PARTIR DE 2023

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération 20/319 en date du 17 décembre 2020,
- de fixer la redevance assainissement pour l'année 2023 à 1,87 € HT/m³.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

3 voix Pour par mandat : *Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).*

5 voix contre : *Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

1 voix contre par mandat : *M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL23/11 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DES FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération DEL22/10 en date du 03 février 2022 fixant le montant des frais et pénalités pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2022,
- de fixer le montant des frais et pénalités pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2023.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : *M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

4 voix Pour par mandat : *Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL23/12 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – FIXATION DES FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération DEL22/11 en date du 03 février 2022 fixant le montant des frais et pénalités pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2022,
- de fixer le montant des frais et pénalités pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2023.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/13 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE MODIFICATIONS DE PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2013-1-1579 DU 13/12/2013 PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE ST LAZARE ET DU BOIS BLANC ET AUTORISATION D'UTILISER L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE POUR LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION PAR LE RÉSEAU PUBLIC

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter des services de la préfecture, la modification des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral 2013-1-1579 du 13/12/2013 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de St Lazare et du Bois Blanc et autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par le réseau public, telle que présentée.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/14 – FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION À MONSIEUR ET MADAME BENSALÉM DES PARCELLES AE 276 ET 293 (LOT N°2 – 13 RUE ROLAND CHAMPENIER)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession à M. et Mme BENSALÉM du lot n° 2, correspondant aux parcelles cadastrées AE 276 et 293, 13 rue Roland Champenier, dans le lotissement du Colombier, de contenance 612 m², pour 12 240 € HT,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/15 – FONCIER – CESSION À MONSIEUR STÉPHANE LEDANOIS D'UN TERRAIN RUE DES ÉTABLISSEMENTS MERLIN – PARCELLE BV 379P

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur Stéphane LEDANOIS, ou toute personne morale qui s'y substituerait, une surface d'environ 10 900 m², à prendre sur la parcelle communale cadastrée BV 379, sise rue des Établissements Merlin, moyennant le prix net vendeur de 9 €/m², compte tenu du fait que le traitement et l'évacuation des déchets sur le terrain seront à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la condition suspensive stipulée,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la promesse synallagmatique et l'acte de vente à intervenir, ainsi que les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/16 – FONCIER – CESSIION À MONSIEUR ÉDDIE RINGENBACH D'UN TERRAIN RUE AVENUE DU 8 MAI 1945 – PARCELLE BV 379P

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur Eddie RINGENBACH, ou toute personne morale qui s'y substituerait, une surface d'environ 10 900 m², à prendre sur la parcelle communale cadastrée BV 379, sise avenue du 8 mai 1945, moyennant le prix net vendeur de 9 €/m², compte tenu du fait que le traitement et l'évacuation des déchets sur le terrain seront à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la condition suspensive stipulée,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la promesse synallagmatique et l'acte de vente à intervenir, ainsi que les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/17 – DIRECTION GÉNÉRALE – OPÉRATION « AIDE À LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2023 »

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité », pour l'année 2023,
- de verser 30 € aux élèves de maternelle et élémentaire et de verser 50 € aux collégiens et lycéens,
- de fixer la validité des bons d'achat au 30 septembre 2023,
- d'autoriser la Maire à signer tout document afférent.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/18 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2023 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2023,
- d'approuver la convention, passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon, pour l'année 2023,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget article 6574.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/19 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/20 – RESSOURCES HUMAINES – CONDITIONS D'UTILISATION D'UN VÉHICULE DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE À DOMICILE – ANNÉE 2023

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'utilisation du véhicule de service avec remisage à domicile pour les personnes suivantes :

FONCTIONS	Véhicule
Maire – Corinne OLLIVIER	C4 Citroën – GE 857 KV
Chef de service du service Centre Technique Municipal – Thierry BEGUIN	C1 Citroën – 2670 TP 18
Responsable du pôle éclairage public et hydraulique fluviale – Thierry MAIN	C1 Citroën – AH 451 QR
Chef de service Logistique et régie bâtiment – Jean-Paul MAIN	C3 Citroën – 1795 TZ 18
Chef du service Réavie – Régie de l'eau – Christophe GAUTIER	Clio Renault – BH 314 ER
Technicien usines de l'usine de l'eau et réseau d'eau et assainissement – Wilfried CHARTIER	Punto Fiat – BZ 697 KQ
Responsable adjoint du service Logistique et régie bâtiment – Cédric DUBOIS	Citroën Berlingo – EN 846 RA

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

DEL23/21 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 23 000 €

Rapporteur :Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux associations sportives dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 € et faisant à ce titre, l'objet d'une convention, un premier acompte en janvier 2023 et le solde en mai 2023,

- soit la somme totale de 250 000 € répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Versement de la subvention en janvier	Versement de la subvention en mai	Total
Football	Vierzon Football Club	100 000 €	100 000 €	200 000 €
Roller	Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	25 000 €	25 000 €	50 000 €

- d'approuver les conventions, passées entre la Ville et chacune des associations sportives « Vierzon Football Club » et « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » percevant de la Ville pour l'année 2023, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la ville et lesdites associations,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement des subventions,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. JACQUET (donne pouvoir à Mme ROUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

5 voix contre : Mme KAQUES, M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX, M. DESNOUES, M. LATESSA.

2 abstentions : Mme CHANGEUX, M. PERRINET.

1 abstentions par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

1 absent : M. KALKIN.

Fait à VIERZON, le 19 janvier 2023,



La Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Corinne OLLIVIER